

lundi 1^{er} juillet 2019

Pollution de l'air à l'ozone dans les Bouches-du-Rhône : un épisode intense qui s'installe dans la durée

L'épisode de pollution de l'air à l'ozone qui touche le département des Bouches-du-Rhône est d'une ampleur exceptionnelle et s'inscrit dans la durée. Par ailleurs, Météo France maintient la vigilance orange canicule pour le département jusqu'à demain 6h.

Dans ce contexte, le comité Exp'air s'est réuni ce lundi 1^{er} juillet en préfecture et a décidé de **prolonger la procédure d'alerte de niveau 2 au moins jusqu'à mercredi 3 juillet.**

La circulation différenciée à Marseille est donc maintenue dans le périmètre de restriction.

Seuls les véhicules (deux-roues compris) ayant une vignette Crit'air de 1 à 3, les véhicules hybrides ou électriques, ainsi que ceux bénéficiant de dérogations (conformément à l'arrêté du 7 juin 2019) seront autorisés à circuler dans le périmètre de restriction (Jarret-Plombière).

Pour commander votre vignette Crit'air, obligatoire pour circuler à l'intérieur de ce périmètre, rendez-vous sur : <https://www.certificat-air.gouv.fr/>. Le récépissé immédiatement adressé par mail, fait foi en cas de contrôle.

Par ailleurs, les autres mesures face à cet épisode de pollution sont maintenues :

- **les vitesses sont abaissées de 20km/h sur toutes les routes du département.**
- le transit des poids lourds au sein du périmètre de restriction est interdit depuis mercredi 26 juin.
- le stationnement est gratuit pour les résidents et doublé pour les non-résidents à Marseille.
- le raccordement électrique à quai des navires de mer et des bateaux fluviaux est maintenu en substitution à la production électrique de bord par les groupes embarqués dans la limite des installations disponibles.

Les forces de l'ordre multiplient les contrôles et restent mobilisées pour veiller au respect de l'ensemble de ces mesures.

En cet épisode de pollution, le mode de transport privilégié reste les transports en commun ou le covoiturage.

Le comité Exp'air se réunira à nouveau mercredi 3 juillet pour établir un point de situation et décider du maintien ou non de ce dispositif d'alerte.

CONTACT PRESSE

Service de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône
www.bouches-du-rhone.gouv.fr – www.paca.gouv.fr –  @prefet13